



Collège médical
Grand-Duché de
Luxembourg

Luxembourg, le 13 septembre 2017

Communiqué du Collège médical

Régulièrement apparaissent dans la presse ou sur les ondes radio ou télé des publications, vantant des méthodes miraculeuses de thérapie pour toutes sortes de pathologies : que ce soit pour débarrasser de douleurs chroniques par « Andullation », de méthodes de « Heilpraktiker » par « Schlangengiftenzyme und modifizierten Stammzellextrakten » etc.

Même des institutions hospitalières et cabinets médicaux privés outre frontières ne se gênent pas d'annoncer dans la presse grand-ducale et par panneaux publicitaires de façon tapageuse : « Feste Zähne in einem Tag » ou « Voir sans lunettes ».

Le tout a surtout un arrière-goût commercial comme il ressort également du fait que ces annonces figurent en général dans les pages commerciales des quotidiens (p.ex. advertorial- commerce pour le Wort)

Rappelons que de tels moyens de publicité (tapageuse) sont strictement interdits pour les professionnels de santé exerçant au Grand-Duché et ceci à juste titre : Une information ne doit et ne peut être diffusée au public que si elle est objective et scientifiquement étayée.

Le Collège médical, regroupant les professions de santé de médecin, médecin dentiste, pharmacien et psychothérapeute, se permet de mettre en garde la population contre ces méthodes qui nécessitent une approche critique afin que ne soit violé le 2^e principe de l'éthique médicale : « Il importe de ne pas nuire au malade »

Pour le Collège médical

Le secrétaire
Dr Roger HEFTRICH

Le Président
Dr Pit BUCHLER